



Extrait du registre des délibérations

Le Président soussigné, certifie que le présent acte
reçu par le représentant de l'État le 06 JUIL. 2023
et publié le 06 JUIL. 2023 est exécutoire.

Séance du mercredi 28 juin 2023

Délibération n° 99_2023_046

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 5 avril 2023

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi vingt-huit juin deux mille vingt-trois à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REEMPLACANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	Pouvoir à Pascal AUPY
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVAULT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	Excusée
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	
ORCENAI	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET	Absente
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIÈRES Monsieur Jean-Claude LAUNAY Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Sandrine KOSTADINOV Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Sylvie OLIVIER	Pouvoir à Emmanuel RIOTTE Pouvoir à Sandrine KOSTADINOV Pouvoir à Isabelle CHAPUT Pouvoir à Geoffroy CANTAT Pouvoir à Didier DEVASSINE Pouvoir à Jacqueline CHAMPION Pouvoir à Philippe MARME Pouvoir à Marie BLASQUEZ
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 27
Membres votants : 36

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard MARTEAU

Date de la convocation : 21 juin 2023
Date de l'affichage : 21 juin 2023

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20230628-992023046-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 5 avril 2023

Délibération n° 99_2023_046

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 5 avril 2023

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-25 et L 2121-36 ;

le procès-verbal de la séance du mercredi 5 avril 2023 (*joint à la synthèse*) est soumis à l'approbation du Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

adopte le procès-verbal de la séance de Conseil communautaire du mercredi 5 avril 2023 (*ci-joint*).

Le Président


Daniel BONE

Le secrétaire de séance


Gérard MARTEAU

Communauté de communes Cœur de France

Procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du mercredi 5 avril 2023 à 18 h 00

Présents : Daniel BÔNE, Emmanuel RIOTTE, Clarisse DULUC, Pascal AUPY, Geoffroy CANTAT, Pascal COLLIN, Philippe AUZON, Didier DEVASSINE, Pascal AUGENDRE, Serge AUDONNET, Olivier PARILLAUD, Roger DAGHER, Colette PY, Patrick BIGOT, Édith MICHELIC, Michelle RIVET, Marie-Claude JULIEN, Yann CADIER, Alain ANDRIAU, Isabelle CHAPUT, Sophie CUINIERES (à partir du point n° 7), Jean-Claude LAUNAY, Philippe MARME, Sandrine KOSTADINOV, Marie BLASQUEZ, Yves PURET, Sylvie OLIVIER, Gérard MARTEAU, Charles ADOLPH.

Personnes ayant données pouvoir : Jacqueline CHAMPION à Jean-Claude LAUNAY, Francis BLONDIEAU à Emmanuel RIOTTE, Florence COMBES à Isabelle CHAPUT, Noura ANGLADE à Philippe MARME.

Absents : Philippe PERRICHON, Franck DAUMIN, Françoise GONNET, Malika LACH-HAB.

Absente excusée : Raphaël FOSSET.

Secrétaire : Monsieur Serge AUDONNET

ORDRE DU JOUR

FONCTION ADMINISTRATIVE

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 2 mars 2023
2. Compte-rendu des décisions prises en vertu de l'article L. 5211- 10 du Code général des collectivités territoriales
3. Mise à jour du tableau des effectifs
4. Forfait mobilité durable : modification des conditions de mise en œuvre
5. Autorisation des mouvements de crédits par chapitre pour l'exercice 2023
6. Vote des comptes financiers uniques 2022
 - a) Élection du Président
 - b) Budget principal
 - c) Budget annexe « assainissement »
 - d) Budget annexe « Citoyens français itinérants »
 - e) Budget annexe « gestion du tourisme »
 - f) Budget annexe « zones d'activités »

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20230628-992023046-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

7. Affectation des résultats des budgets de l'exercice 2022
8. Vote des taux des taxes directes locales 2023
9. Vote des budgets primitifs 2023
 - a) Budget principal
 - b) Budget annexe « assainissement »
 - c) Budget annexe « Citoyens français itinérants »
 - d) Budget annexe « gestion du tourisme »
 - e) Budget annexe « zones d'activités »
10. Plateforme numérique du territoire - Open data : publication des données ouvertes au public

1. AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

11. Avis sur un projet photovoltaïque sur la Commune d'Orval
12. Acquisition d'une parcelle ZAC de la Cité de l'Or

5. CADRE DE VIE

13. Diagnostics obligatoires des raccordements aux réseaux d'eaux usées lors des ventes immobilières
14. Convention avec France Loire pour la participation financière aux travaux de raccordement à la future station d'épuration de La Celle du lotissement du Val Fleury à Bruère-Allichamps
15. Motion de soutien à des mesures volontaristes contre les déserts médicaux

Question n° 1

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du jeudi 2 mars 2023

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du jeudi 2 mars 2023.

Question n° 2

Compte-rendu des décisions prises en vertu de l'article L. 5211 – 10 du Code Général des collectivités territoriales

Le Conseil communautaire prend acte des décisions prises.

Question n° 3

Mise à jour du tableau des effectifs

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, accepte la modification du tableau des effectifs.

Question n° 4

Forfait mobilités durables Modification des conditions de mise en œuvre

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les modifications de mise en œuvre du forfait « mobilités durables ».

Question n° 5

Autorisation des mouvements de crédits par chapitre pour l'exercice 2023

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à effectuer les mouvements de crédits par chapitre pour l'exercice 2023.

Question n° 6

Vote des comptes financiers uniques 2022

Monsieur Daniel BÔNE résume la note brève et synthétique des budgets qui a été envoyée aux Conseillers communautaires avec la convocation. Il précise que les budgets ont été établis avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement et de poursuivre les investissements structurants.

a) Élection du Président

Le Conseil communautaire élit comme Président, Monsieur Emmanuel RIOTTE.

b) Budget principal

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le compte financier unique 2022 du budget principal.

c) Budget annexe « assainissement »

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le compte financier unique 2022 du budget annexe « assainissement ».

d) Budget annexe « Citoyens français itinérants »

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le compte financier unique 2022 du budget annexe « Citoyens français itinérants ».

e) Budget annexe « gestion du tourisme »

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le compte financier unique 2022 du budget annexe « gestion du tourisme ».

f) Budget annexe « Zones d'activités »

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le compte financier unique 2022 du budget annexe « Zones d'activités ».

Question n° 7

Affectation des résultats de l'exercice 2022

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide les affectations et reports de résultats 2022.

Question n° 8

Vote des taux des taxes directes locales 2023

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, vote les taux des taxes directes locales 2023 ainsi :

✓ taxe foncière bâties additionnelle	6,50 %
✓ taxe foncière non bâties additionnelle	9,70 %
✓ taxe d'habitation additionnelle	5,64 %
✓ cotisation foncière des entreprises	29,95 %

Question n° 9

Vote des budgets primitifs 2023

a) Budget principal

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, vote le budget primitif 2023 du budget principal.

b) Budget annexe « assainissement »

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2023 du budget annexe « assainissement ».

c) Budget annexe « Citoyens français itinérants »

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, vote le budget primitif 2023 du budget annexe « Citoyens français itinérants ».

d) Budget annexe « gestion du tourisme »

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, vote le budget primitif 2023 du budget annexe « gestion du tourisme ».

e) Budget annexe « Zones d'activités »

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, vote le budget primitif 2023 du budget annexe « Zones d'activités ».

Question n° 10

Plateforme numérique du territoire : open data : publication des données ouvertes au public

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la démarche d'ouverture des données publiques de Cœur de France.

Question n° 11

Avis sur le projet photovoltaïque : Commune d'Orval

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, émet un avis au projet photovoltaïque de la Commune d'Orval.

Question n° 12

Acquisition d'une parcelle ZAC de la Cité de l'Or

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à

- acheter une partie de la parcelle BV 213 d'une superficie d'environ 8 000 m², au prix de 5,60 € le m²,
- signer tous les documents concernant cette vente

Question n° 13

Diagnostiques obligatoires des raccordements aux réseaux d'eaux usées lors des ventes immobilières

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, accepte les dispositions suivantes :

- diagnostic de raccordement aux réseaux d'eaux usées obligatoire lors des ventes immobilières, sur le territoire de Cœur de France. Le rapport issu du diagnostic sera valable 3 ans,
- obligation pour les nouveaux propriétaires de réaliser les travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après l'acquisition, en cas de non-conformité,
- contre-visite gratuite si les travaux de mise en conformité sont réalisés dans l'année suivant le diagnostic,
- contre-visite annuelle et payante si les travaux de mise en conformité ne sont pas réalisés dans l'année suivant la vente.

Question n° 14

Convention avec France Loire pour la participation financière aux travaux de raccordement à la future station d'épuration de La Celle du lotissement du Val Fleury à Bruère-Allichamps

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer avec France Loire pour la participation financière aux travaux de raccordement à la future station d'épuration de La Celle du lotissement du Val Fleury à Bruère-Allichamps.

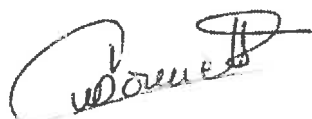
Question n° 15

Motion de soutien à des mesures volontaristes contre les déserts médicaux

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, vote la motion de soutien à des mesures volontaristes contre les déserts médicaux.

Fin de la séance à 19 h 15.

Le secrétaire



Serge AUDONNET

Le Président



Daniel BÔNE